

**LUNDI 17 FEVRIER 2015**

*Le lundi 17 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de SARCEY s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain GEORGE, Maire.*

**Présents** : Alain GEORGE, Olivier LAROCHE, Christine PICQUET, Julien SUBRIN, Marie GIRIN, Chantal THORE, Catherine BOILLOT, Alain MORIVAL, Thierry MAGNOLI, Mickaël JOMARD, René SUBRIN, Pierre-Jean LAURENT.

Ghislaine CARRIER donne procuration à Chantal THORE  
Mickaël BARDOUX donne procuration à Thierry MAGNOLI  
Hervé DE SAINT JEAN donne procuration à Alain GEORGE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Christine PICQUET

Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour, une délibération à propos d'une demande de subvention pour les travaux de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire indique que la délibération prévue pour congés enfants malades pour agents est reportée ultérieurement.

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE**

Il est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATIONS**

#### **ACQUISITION VOIRIE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et 14 voix pour,

DECIDE les acquisitions suivantes :

- Les parcelles formant un chemin au Hameau du Perrin cadastrées sous les numéros C 965, 968, 972, 976, 978, 981, 984 et 1008 à 1 € le mètre carré, tous membres de la famille MULATON
- Sous réserve de l'accord de tous les membres de la famille MULATON (Jean), les parcelles C 973, 982, 977, 988 à 1 € le m2.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés d'acquisition,

CHARGE Maître Philippe BOURBON d'établir les actes.

#### **ACQUISITION TERRAIN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité et vu l'avis du domaine,

DECIDE les acquisitions suivantes :

- La parcelle B 347 et une partie de la parcelle B 346 formant la réserve ER8 au PLU de la Commune de Sarcey, à 35 € le m2.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés d'acquisition,

CHARGE Maître Philippe BOURBON d'établir les actes,

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2015.

### **CONVENTION SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales)**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de contrat présenté par la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) située à Pindères. Il rappelle que la Commune doit signer une convention pour 2015.

A compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015, la redevance demandée s'élève à 860 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la proposition pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale, pour un montant de 860 € HT pour l'année 2015 et charge Monsieur le Maire de signer ce contrat.

### **DEMANDE DE SUBVENTION – DETR 2015**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité de la salle des fêtes et de sa rénovation et présente la dernière version de l'avant-projet de l'aménagement. Il indique que ces travaux sont programmés au printemps 2015.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est aidé par le Conseil Général du Rhône dans le cadre du contrat pluriannuel et qu'il est susceptible de bénéficier de la Dotation d'Equipement des territoires ruraux (DETR) – exercice 2015. Il propose ainsi de déposer une demande de DETR à partir du plan de financement suivant :

<b>Coût estimatif global</b>	<b>144 300 € HT</b>	
- Etat (DETR)	57 720 €	(40 %)
- Département du Rhône	23 425 €	(25 % DE 93700 € HT)
- Commune	63 155 €	(35 %)

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil Général du 28 octobre 2014 et du Conseil Municipal du 17 Novembre 2014 relatives au contrat pluriannuel,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'aménagement de la salle des fêtes et le plan de financement prévisionnel présenté,
- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et l'arrêté attributif du Département pour cette opération,
- AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

## **PROJET DE MOTION RELATIVE A LA PRESENCE DE POLE EMPLOI SUR LE PAYS DE L'ARBRESLE**

La Commune de SARCEY et le Pays de l'Arbresle regroupant 17 communes et une population de près de 37 000 habitants s'impose comme un territoire en fort développement.

Cette dynamique s'appuie tant sur les politiques publiques territoriales que sur les services publics proposés à nos habitants.

Ce constat n'a d'ailleurs pas échappé à Pôle Emploi qui s'est engagé depuis plusieurs mois dans un projet d'installation et de restructuration de son antenne sur une zone d'activité communautaire.

Or, les échanges avec la direction territoriale et le courrier du directeur régional du 12 décembre 2014 remettent en cause ces perspectives de développement du service sur le territoire.

Pire, la fermeture de l'antenne Pôle emploi du Pays de l'Arbresle apparaît comme une réelle possibilité.

Cette orientation apparaît incompréhensible compte tenu de la position géographique de l'agence sur la commune de l'Arbresle. Cette dernière rayonne non seulement sur le Pays de l'Arbresle mais aussi sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint Laurent en Chamousset, soit un bassin de population de près de 60 000 habitants.

De même, l'Arbresle se situe à la convergence de plusieurs territoires ruraux, péri-urbains et urbains, ce qui en fait un passage obligé pour se rendre à la métropole et dans les zones d'activités économiques ou de services. Ces habitudes de circulation confirment son positionnement géographique et administratif central.

Aussi, le Pays de l'Arbresle présente toutes les conditions requises pour que perdure un service physique en matière d'accompagnement à l'emploi.

Cette présence physique reste, d'ailleurs, un instrument incontournable de lutte contre la précarité, les inégalités et les difficultés en matière de mobilité pour nos habitants ; certains ne pouvant se permettre des déplacements plus éloignés.

Aussi, la pertinence géographique à maintenir ce service à l'Arbresle est certaine.

Bien que la stratégie d'évolution de Pôle Emploi soit tout à fait compréhensible, elle ne saurait se faire au détriment du Pays de l'Arbresle et accentuer la rivalité entre les territoires ou l'exclusion de certains d'entre eux.

Aussi, le Conseil Municipal et le Conseil Communautaire de Sarcey tiennent à vous faire part de leur opposition à une telle décision et vous alertent sur les conséquences prévisibles.

### **COMPTE RENDU DES ADJOINTS**

**Marie GIRIN** présente trois déclarations préalables :

- Piscine – impasse du Mas – accordée le 29/12/2014
- Piscine – Rue des Saules – accordée le 29/12/2014
- Piscine – Chemin de Aulnay – refusée par la Commission et acceptée par le Maire le 29/12/2014

**Christine PICQUET** fait part que lors de la commission école, un point a été fait au sujet de l'enquête de satisfaction envoyé aux familles.

78 % de réponse, dans l'ensemble les familles sont assez satisfaites des activités proposées. Il en ressort également que les enfants sont épuisés par ces nouveaux rythmes scolaires. La commission serait assez favorable à un changement des heures de scolarité et proposer les activités sur une voir deux demi-journées. Reste à revoir ce point avec le Directeur de l'école. La Commune a déjà touché un premier acompte de l'aide de l'état, le solde sera versé au printemps.

Pour la rentrée scolaire 2015/2016, seules les communes ayant signé un Projet Educatif Territorial toucheront cette aide de l'Etat. Un rendez-vous a été pris avec Madame SIMON, Inspectrice à la DDEN, le jeudi 12 mars 2015 afin d'évoquer ce point et surtout connaître les conséquences financières pour la commune.

**Julien SUBRIN** indique que la haie dans le virage route de la Cave a été enlevée, et que le tour des chemins doit être fait avec Jean Claude GUERRY.

**Olivier LAROCHE** fait part que la prochaine feuille du tilleul se fera en mars. Il indique que la SMAD va s'agrandir.

### QUESTIONS DIVERSES

Le Maire expose :

**Congés enfants malades** : Les agents peuvent avoir des congés pour enfants malades (16 ans maximum ou sans condition pour enfants handicapés). L'avis du Comité Technique Paritaire est nécessaire avant de prendre la délibération.

Le Syder a envoyé un courrier concernant le relampage des lampadaires (106 candélabres). L'intervention est comprise dans le contrat de maintenance et s'effectuera au premier semestre 2015.

**Eclairage nocturne** : La modification de l'armoire électrique doit se faire à compter du 16 février. Les coupures de minuit à 6 h se feront une fois la pose de l'horloge astronomique effectuée.

Question de Pierre-Jean LAURENT :

- Sur quelle base Alain a t'il accordé la déclaration préalable concernant la piscine de Mathieu SUBRIN ?  
La Commission était contre à l'unanimité par rapport au PLU. Cette décision risque de créer un précédent et la commission de perdre sa légitimité. Julien tient à préciser qu'il n'a pas participé au vote.

Thierry MAGNOLI informe qu'Orange va changer les équipements en juin dans le central téléphonique de St Romain. Les abonnés orange pourront avoir la télé par ADSL haut débit. Par la suite, le dégroupage sera réalisé.

Alain MORIVAL indique qu'il a participé à un collectif concernant la discrimination ayant eu lieu dans les communes.

La séance est levée à 21 h 15.

